PCT

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE Bureau international



DEMANDE INTERNATIONAL. PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

į	(51) Classificati n internationale des brevets 5:		(11) Numéro de publication internati nale:	WO 91/19484
	A61K 9/16		(43) Date de publication internationale: 26 décen	abre 1991 (26.12.91)
	1	1		

- (21) Numéro de la demande internationale: PCT/EP91/01096
- (22) Date de dépôt international: 12 juin 1991 (12.06.91)
- (30) Données relatives à la priorité: 90/07416 14 juin 1990 (14.06.90) FR
- (71) Déposants: APLICACIONES FARMACEUTICAS, S.A. DE C.V. [MX/MX]; Heriberto Frias, 1035, Colonia del Valle-Delegación Benito Juarez, 03100 Mexico (MX). TRIPET, Marc [FR/CH]; 51, avenue de Champel, CH-1206 Genève (CH).
- (72) Inventeurs: JOSUE, Garza, Flores; Tulipanes, 33, Las Margaritas, 54050 Mexico (MX). LAISECA SOTO, Laura, P.; 30 Manzana, 13, Lote 13, Rodeo, 08110 Mexico (MX). GUILLEN PICHARDO, Jose; Guerrero, 340-1214, Guerrero, 06000 Mexico (MX). ANGELES URIBE, Juan; Cureno, 181, Valle de Aragon, 57100 Mexico (MX).

- (74) Mandataire: MEYLAN, Robert; Bugnion S.A., 10, route de Florissant, Case postale 375, CH-1211 Genève 12 (CH).
- (81) Etats désignés: AT, AT (brevet européen), AU, BB, BE (brevet européen), BF (brevet OAPI), BG, BJ (brevet OAPI), BR, CA, CF (brevet OAPI), CG (brevet OAPI), CH, CH (brevet européen), CI (brevet OAPI), CM (brevet OAPI), DE, DE (brevet européen), DK, DK (brevet européen), ES, ES (brevet européen), FI, FR (brevet européen), GA (brevet OAPI), GB, GB (brevet européen), GN (brevet OAPI), GR (brevet européen), HU, IT (brevet européen), JP, KP, KR, LK, LU, LU (brevet européen), MC, MG, ML (brevet OAPI), MR (brevet OAPI), MW, NI., NL (brevet européen), NO, PL, RO, SD, SE, SE (brevet européen), SN (brevet OAPI), SU, TD (brevet OAPI), TG (brevet OAPI).

ubliée Avec rapport de recherche internationale. Avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si de telles modifications sont

- (54) Title: INJECTABLE PHARMACEUTICAL COMPOSITION
- (54) Titre: COMPOSITION PHARMACEUTIQUE INJECTABLE

(57) Abstract

Programmed-release drug compositions designed to be administered by parenteral injection include solid sized microspheres (1-300 microns) of active substances. When in this form, steroids (e.g. progesterone and 17-β-estradiol) can form injectable contraceptives, and the activity of drugs lasting around 24 hours can be controlled and extended.

(57) Abrégé

Formulations de médicaments à libération programmée destinées à l'administration parentérales par injection, comprenant des microsphères calibrées solides (1 à 300 microns) de substances actives. Présentées sous cette forme, des stéroïdes (par ex. progestérone et 17-β-estradiol) peuvent constituer des anticonceptifs injectables, et l'action de médicaments à durée de l'ordre de 24 heures peut être régulée et prolongée.

>

UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT	Autriche	ES	Espagne	MG	Madagascar
ΑU	Australic	FI	Finlande	ML	Mali
BB	Barbade	FR	France	MN	Mongolis
BE	Belgique	GA	Gabon	MR	Mauritanie
BF	Burkina Faso	GB	Royaume-Uni	MW	Malawi
BG	Bulgarie	GN	Guinée	NL	Pays-Bas
BJ	B&nin	GR	Grèce	NO	Norvège
BR	Brésil	HU	Hongrie	PL.	Pologne
- CA	Canada	TI TI	Italie	RO	Roumanic
CF	République Centralicaine	JP	Japon	SD	Soudan
CC	Congo	KP	République populaire démocratique	SE	Suède
CH	Suisse		de Corée	SN	Sénégal
CI CI	Côte d'Ivoire	KR	République de Corée	su	Union soviétique
CM	Cameroun	Li	Liechtenstein	TD	Tchad
cs	Tchécoslovaquie	LK	Sri Lanka	TG	Togo
DE	Allemagne	เม	Luxembourg	US	Etats-Unis d'Amérique
DK	Danemark	MC	Monaco		

Composition pharmaceutique injectable.

La présente invention concerne un procédé pour améliorer le contrôle des propriétés pharmacocinétiques et pharmacologiques de substances pharmaceutiquement actives. Elle concerne également des particules de substances actives, et leur utilisation dans des formulations injectables à libération retardée.

Art antérieur

Des substances biologiquement actives, faiblement solubles en milieu physiologique, ont déjà été utilisées sous forme de suspension de particules et administrées par injection intramusculaire pour obtenir une dissolution lente, donc un effet prolongé dans l'organisme humain ou animal. Par exemple, des mélanges de norethistérone et de mestranol, sous forme de poudre cristalline en suspension acqueuse, ont été essayés pour la fabrication d'un anticonceptif injectable intramusculaire(J. Garza Flores et al, Contraception, mai 1988, Vol. 35, N° 5, 471 - 481).

Probablement à cause des variations de granulométrie et des irrégularités de forme des particules, ces compositions de l'art antérieur présentent en général plusieurs défauts :

- Courbe de libération des substances actives présentant un fort pic juste après l'injection, puis une pente descendante, ce qui augmente la dose totale nécessaire pour obtenir un effet durable suffisant.
- Formation occasionnelle de grumeaux ou croûtes dans. la suspension.

- Nécessité d'utiliser des aiguilles hypodermiques de grand diamètre pour éviter le risque d'un blocage en sortie de seringue.

Le brevet FR 2 070 153 (DUPONT DE NEMOURS) décrit des suspensions de particules de principes actifs enrobées de matrices de polymères polylactides. Cette technique diminue l'effet de choc médicamenteux initial et ralentit la libération de la substance active. Cependant, les irrégularités de forme créent, là aussi, un risque d'incident opératoire au moment de l'injection, et les variations de forme, de taille et de composition interne de ces particules entraînent une variabilité non souhaitable des vitesses de dissolution dans l'organisme receveur, c'est-à-dire une dispersion des résultats ne permettant pas une prédiction pharmacocinétique précise.

Le brevet EP N° 257 368 (AMERICAN CYANAMID CO) décrit une composition à usage parentéral constituée de microsphères de graisses et/ou de cires, d'origines naturelle ou synthétique, à bas point de fusion (40-60°), chargées de particules d'un polypeptide, par exemple une hormone de croissance. Lorsque ces compositions sont injectées à des bovins, l'hormone de croissance voit sa dissolution retardée par l'enrobage de cire ou de graisse, ce qui entraîne une prolongation de sa présence dans l'organisme animal, entraînant une augmentation de la croissance ou de la lactation. Ces microsphères ont tendance à se déformer, s'agglutiner ou à coalescer lorsque la température ambiante est élevée, notamment dans les pays tropicaux (40-60° C), ce qui peut entraîner des problèmes de manutention ou de stockage. Comme la proportion de polypeptide actif,

dans la particule, est limitée en pratique à 30 - 40 %, l'injection de ces particules présente également l'inconvénient d'introduire dans l'organisme une quantité de substance-porteur étrangère et inutile à cet organisme, au moins de l'ordre de 1,5 - 3 fois celle de la substance active.

D'autres techniques d'enrobage ou de micro-encap-sulations ont été utilisées dans l'art antérieur dont une partie est décrite, par exemple dans "Encyclopédia of Chemical Technology, 3e édition, volume 15, pages 470 à 493 (1981), JOHN WILEY AND SONS. Les micro-capsules ainsi formées contiennent souvent des particules "centrales" de taille très différente, voire pas de particule centrale du tout. Les micro-sphères ou micro-capsules de l'art antérieur permettent une dissolution ralentie, donc une libération globalement retardée des principes actifs. Cependant, compte tenu des hétérogénéités de forme et de masse des particules centrales ou des particules ultra fines dispersées pouvant se trouver enrobées dans des capsules de dimension extérieure semblable, la vitesse de libération du principe actif n'est pas homogène et un contrôle fin de la libération, voire une libération finement programmée en fonction du temps n'est pas possible.

D'autre part, sur le plan pharmacologique, la reproductibilité et la fiabilité des résultats obtenus avec ces préparations de l'art antérieur n'est pas suffisante, pour certaines applications comme par exemple la contraception, ce qui constitue un obstacle à leur emploi, en pratique, sur une grande échelle. Une telle libération programmée est cependant souhaitable, en particulier lorsque l'action de la substance biologiquement active doit coïncider avec un cycle biologique naturel de l'organisme humain ou animal (par exemple menstruel) ou lorsqu'il est important (par exemple dans le cas d'un analgésique, d'un alcaloïde, d'un tonicardiaque, etc.) que les taux de libération soient bien contrôlés, pour éviter toute période de surdose ou au contraire de sous-dosage au moment d'une injection suivant une injection antérieure.

Sommaire de l'invention

Le but de la présente invention est de fournir des formulations à libération retardée pour l'administration par injection parentérale, destinées par exemple aux applications citées dans le paragraphe précédent, qui permettent un contrôle fin de cette libération sans présenter les inconvénients des suspensions de particules ou des microcapsules de l'art antérieur.

Ce but est atteint grâce à l'emploi de microsphères solides, non poreuses et calibrées, constituées substantiellement de substances pharmaceutiquement actives.

La vitesse de dissolution d'une microsphère dans un milieu-solvant donné (milieu visé de préférence : le milieu physiologique intérieur) est essentiellement fonction du rayon de la sphère, compte tenu des relations liant volume, surface et rayon d'une sphère.

Selon un aspect de la présente invention, le fait d'utiliser des sphères solides, non poreuses permet d'avoir une connaissance précise de la relation massesurface des particules et donc, grâce à une sélection

du calibre des sphères, c'est-à-dire du rayon ou d'une répartition de rayons, d'avoir un contrôle précis du taux de libération du ou des principes actifs administrés. Cette même précision de contrôle, en évitant les surdosifications ou le besoin de compenser des sous-dosifications, permet de réduire l'administration totale de la ou des substances biologiquement actives à la quantité minimum requise pour obtenir l'effet thérapeutique désiré et de diminuer ainsi le risque de produire chez le malade des effets secondaires indésirables.

Utilisées sous forme de principes actifs purs, les microsphères selon la présente invention présentent l'avantage par rapport aux particules enrobées ou micro-encapsulées de l'art antérieur de diminuer le volume de matière solide devant être injectée à un organisme vivant. Elles présentent également l'avantage de ne pas introduire d'excipient solide inutile plus ou moins dégradable dans l'organisme.

Elles présentent également l'avantage de ne pas utiliser d'exipient à bas point de fusion (< à 60°C) susceptible de faire s'aglutiner les sphères entre elles et de provoquer des incidents au moment de l'injection.

Certaines substances peuvent être associées à des adjuvants non directement actifs sur l'organisme receveur : l'association peut comprendre divers moyens additifs pharmaceutiquement acceptables pour améliorer la stabilité ou l'intégrité chimique des substances biologiquement actives, étant entendu qu'il ne s'agit pas d'excipients de type vecteur. En particulier, il peut s'avérer utile d'abaisser le point de fusion ou d'inhiber une réaction de décomposition durant le procédé de fabrication (par exemple le procédé par fusion-congélation) des microsphères.

Par rapport aux suspensions de principes actifs purs sous forme de particules de formes irrégulières connues dans l'art antérieur, les microsphères selon la présente invention ont l'avantage d'avoir moins tendance à s'agglutiner et de passer de manière plus fluide par une aiguille hypodermique. D'autre part, des microsphères peuvent être triées et séparées de manière plus fine et plus fiable en fonction de leur taille, que des particules de formes irrégulières.

La formulation selon la présente invention peut se présenter sous forme de poudre de microsphères en flacons-ampoules, prête à être mise en suspension, ou sous forme de suspension déjà préparée en ampoules injectables prêtes à être administrées en médecine humaine ou vétérinaire. Le milieu de suspension peut être de l'eau, une solution saline, une huile, contenant les tampons, surfactants, conservants, habituellement utilisés dans les suspensions injectables par les pharmaco-techniciens, ou tout autre substance ou combinaison qui ne menace pas l'intégrité physique et chimique des substances en suspension et qui convienne pour l'organisme qui la recevra. Si l'on souhaite éviter une élévation initiale brusque du taux de principe actif dans le milieu intérieur de l'organisme receveur, on préfèrera, dans le cas des suspensions prêtes à l'emploi, l'utilisation de vecteurs liquides dans lequel lesdits principes actifs sont pratiquement insolubles. Dans cas de substances actives partiellement solubles dans le vecteur liquide tiède, mais insolubles à froid, préfèrera, sur le plan pharmacologique, éviter la formation de précipités (dit effet de "caking") en réalisant des formulations présentant séparément les microsphères en poudre et le vecteur liquide qui ne seront mélangés qu'au moment de l'injection.

Dans les applications vétérinaires, où la durée d'effet désirée peut être très longue (par exemple période de lactation de la femelle adulte), on peut utiliser des diamètres de quelques centaines de microns. Si on souhaite limiter le diamètre des aiguilles de seringues d'injection pour le confort du patient, il est bon de limiter le diamètre des microsphères à 300 microns et plus préférablement à 100 microns. Par contre, pour des durées d'effet désiré très courtes (par exemple circadiennes), le diamètre de la microsphère peut s'abaisser à 1 micron.

Pour la plupart des applications en médecine humaine (durée d'action du principe actif comprise entre un cycle circadien et un cycle mensuel), il est préférable d'utiliser des microsphères dont le diamètre soit compris entre 5 et 100 microns, selon les substances actives.

Une condition essentielle pour réaliser la forme galénique selon la présente invention est de disposer de lots de microsphères calibrées, c'est-à-dire homogènes en diamètre. Si nécessaire, un tri des microsphères selon leur diamètre peut être réalisé lors de la fabrication à l'aide de procédés connus : par exemple par séparateurs cycloniques, par tamisage avec succion d'air ou encore par tamisage en milieu liquide. En pratique, il suffit que plus de 70 % des microsphères aient des diamètres compris entre 70 % et 130 % d'un diamètre spécifié. Si besoin, la courbe de dissolution idéale, déterminée par l'application envisagée, peut être approchée en effectuant un mélange de lots ayant des diamètres différents appropriés.

Des procédés pour mettre un produit solide sous forme de microsphères, par abrasion mécanique, sont connus dans l'état de la technique. D'autres procédés utilisent, par exemple, la mise en suspension du produit à l'état fondu sous forme de microgouttes, sous agitation, dans un vecteur liquide avec lequel ledit produit est non miscible, suivi de la solidification dudit produit. Le brevet WO 90/13285 décrit un procédé de fabrication de microsphères poreuses obtenues par pulvérisation, congélation et lyophilisation dans un gaz froid, substances préalablement dissoutes dans un solvant adéquat. Pour réaliser les microsphères solides et non poreuses selon la présente invention, on a préféré développer, pour les substances qui peuvent être maintenues à l'état chimiquement stable au-dessus du point de fusion, un procédé qui consiste à pulvériser sous pression et/ou à l'aide de gaz chaud la substance (éventuellement avec des additifs) à l'état fondu, puis à congeler rapidement le brouillard ainsi formé dans un gaz froid.

De plus, les particules non conformes aux spécifications peuvent être recyclées.

Compte tenu des conditions d'utilisation, sur le plan pharmacologique, les formulations selon la présente invention sont particulièrement adaptées à des substances dont la température de fusion est supérieure à 60° et qui sont thermostables au-dessus de leur point de fusion (ou qui peuvent être rendus thermostables à l'aide d'aditifs) pour pouvoir subir le procédé de fabrication. Un-additif peut-également-être-utilisé pour supprimer une transition de phase, d'une phase solide à une autre phase solide, succeptible de fragiliser la structure de la sphère. Le procédé est également adapté à des mélanges de substances actives en solution solide l'une dans l'autre.

La présente invention sera mieux comprise à l'aide des figures et des exemples ci-dessous. Elle n'est cependant pas limitée à ces formes d'exécution, mais seulement par la teneur des revendications.

Brève description des figures

La figure 1 montre le schéma de fabrication des microsphères selon la présente invention.

La figure 2 montre des microsphères de progestérone (Φ moyen = 50 μ m - 100 μ m).

La figure 3 montre des microsphères de 17- β -estradiol (Φ moyen = 100 μ m).

La figure 4 montre la répartition granulométrique d'une fraction (Φ moyen = 25 μ m) de sphères de cholestérol.

La figure 5 représente un montage expérimental pour déterminer la vitesse de dissolution de microsphères.

La figure 6 montre les profils de dissolution comparés de microsphères et de cristaux de progestérone (50-125 μ m).

La figure 7 montre les vitesses de dissolution comparées de microsphères et de cristaux de progestérone sous forme de dérivés de l'absorbance optique en fonction du temps.

Les figures 8 et 9 montrent les profils de dissolution comparés de microsphères et de cristaux de 17- β -estradiol (50 à 100 μ m).

Les figures 10 et 11 montrent les profils de dissolution comparés de microsphères et de cristaux de progestérone (50 à 100 μ m).

Les figures 12 et 13 montrent les profils de dissolution comparés de microsphères et de cristaux de naproxène.

Les figures 14, 15, 16 montrent les niveaux plasmatiques obtenus (chez le lapin) avec de la progestérone par injection, respectivement d'une solution huileuse, de cristaux de taille moyenne 44 μ m, et de microsphères de taille moyenne 44 μ m.

Les figures 17, 18, 19 montrent les niveaux plasmatiques obtenus (chez le lapin) avec du $17-\beta$ -estradiol par injection, respectivement d'une solution huileuse, de cristaux et de microsphères.

La figure 20 montre les niveaux plasmatiques obtenus (chez le lapin) avec du naproxène, respectivement d'une solution (courbe 0), de cristaux (courbe 1) et de microsphères (courbe 2).

Les figures 21 et 22 montrent les profils de dissolution comparés de microsphères et de cristaux d'indométhacine (50 à 100 μ m).

Dans les figures de 6 à 13 et 20 à 22 les abcisses sont indiquées en heures, dans les figures 14 à 19 les abcisses_sont_indiquées_en_jours,_après_l'injection.____

Exemple 1 : fabrication de microsphères de progestérone.

Nous nous référons à la figure 1. De l'azote préchauffé sous pression est envoyé par le tube d'entrée A₁ le dispositif pulvérisateur et traverse une zone de chauffage B thermo-régulée où il est porté à une température comprise entre 125 et 130°C, avant d'être admis dans le pulvérisateur D. Le pulvérisateur D est relié par une tubulure à une enceinte C chauffée dans laquelle la progestérone est maintenue à l'état fondu (T = 130°C) et sous pression d'azote (entrée A2). Elle est entraînée par le courant d'azote et mélangée à celuici, pour être pulvérisée en brouillard par la buse de sortie du pulvérisateur D et pénétre dans la chambre de pulvérisation-congélation F. Un réservoir E contient de l'azote liquide qui s'évapore et pénètre par plusieurs canalisations sous forme de gaz ultra froid, à grande vitesse, dans la chambre de pulvérisation-congélation F, où il rencontre le brouillard de progestérone. Les gouttelettes, sitôt après leur formation par le pulvérisateur sont entourées d'un courant de gaz glacial qui les cristalise en microsphères et les empêche de toucher les parois avant leur solidification totale. La température à la sortie de la chambre de pulvérisationcongélation est comprise entre - 15° et - 50°C. La totalité des microsphères produite à l'aide de cette chambre F ont une forme sphérique parfaite. A la sortie de la chambre F se trouvent deux séparateurs cycloni- G_1 , G_2 , (de construction connue par ailleurs) montés en série. Pour un fractionnement plus fin, nombre de cyclones peut être augmenté. Les microsphères sont récupérées dans des récipients collecteurs H1 les gaz, à la sortie des cyclones, traversent un filtre décontaminant I, dans lequel une légère dépression par rapport à la pression régnant dans le premier cyclone est maintenue à l'aide d'une pompe. La figure 2 montre une microphotographie d'une fraction (0 = 50 μ m à 100 μ m) de microsphères de progestérone récupérées (au microscope électronique).

Exemple 2:

les mêmes conditions opératoires (sauf TF = 185°C) sont appliquées à la fabrication de microsphères de $17-\beta$ -estradiol avec les mêmes résultats.

La figure 3 montre une microphotographie d'une fraction de ces microsphères, de diamètre moyen 100 µm.

Exemple 3 : Répartition granulométrique.

Des microsphères de cholestérol sont fabriquées par le même procédé opératoire que dans l'exemple 1. Après séparation, la fraction de diamètre moyen 25 µm présente la distribution granulométrique montrée dans la figure 4.

Exemple 4 : Fabrication de microsphères de naproxène.

On utilise le procédé de l'exemple 1. Conditions opératoires :

Fusion : 160°C en atmosphère d'azote.

Aspersion: par valve, avec pression d'air de 2,0 psi (140g/cm2)

Congélation : par air à - 20°C, sous pression de 4 kg/cm2

Recouvrement : par cyclones

Sélection : en milieu acqueux et par criblage selon la granulométrie.

Exemple 5 : microsphères de progestérone

On utilise le procédé de l'exemple 1. Conditions opératoires :

Fusion : 130°C en atmosphère d'azote.

Aspersion : par valve, avec pression d'air de 0.5 psi

(70g/m2)

Congélation : par air à - 20°C, sous pression de 4

kg/cm2

Recouvrement : par cyclones

Sélection : en milieu acqueux et par criblage selon la

granulométrie.

Exemple 6: $17-\beta$ -estradiol

On utilise le procédé de l'exemple 1. Conditions opéra-

Fusion : 185°C en atmosphère d'azote.

Aspersion : par valve, avec pression d'air de 2,0 psi

(140g/cm2)

Congélation : par air à - 10°C, sous pression de 3

kg/cm2

Recouvrement : par cyclones

Sélection : en milieu acqueux et par criblage selon la

granulométrie.

Exemple 7 : microsphères d'indométhacine

On utilise le procédé de l'exemple 1. Conditions opératoires :

Fusion: 165°C en atmosphère d'azote.

Aspersion : par valve, avec pression d'air de 1,5 psi (110g/cm2)

Congélation : par air à - 20°C, sous pression de 4 kg/cm2

Recouvrement : par cyclones

Sélection : en milieu acqueux et par criblage selon la granulométrie.

Analyses comparatives spectrophotométrique UV et IR avant et après formation de microsphères.

Il est nécessaire de vérifier qu'aucune dégradation chimique des substances n'intervient au cours du processus de fusion-congélation, qui puisse modifier leur action thérapeutique. La comparaison se fait entre la matière première (cristaux) et les microsphères obtenues par fusion-congélation, par analyse spectrophotométrique en UV et en IR. Les graphiques "avant et après" doivent toujours être superposables en UV et généralement IR. Lorsqu'il apparait des différences dans les courbes d'infrarouge, il convient de vérifier elles n'ont pas été causées par un phénomène de polymorphisme, en ayant recours à la chromatographie liquide de haute résolution avec arrangement de diodes. Il convient également de recourir à la thermographie, non seulement pour bien cerner les points de fusion, mais aussi-pour-déterminer-s'il-y-apparaissent-des-endothermies ou exothermies qui peuvent aussi bien exprimer des modifications structurelles ou un polymorphisme, ceptibles d'avoir un effet sur le processus de formation des microsphères, que les dégradations produites par le chauffage.

Appareil utilisé en spectrographie en ultraviolet: Hewlett Packard modèle 8452A avec arrangement de photodiodes, avec cellule de quartz ayant un faisceau de 0,1 cm.

Solvents : ethanol pour le 17- β -estradiol, la progestérone et le cholestérol; HCl à 0,1 N pour le naproxene, NaOH à 0,1 pour l'indométhacine.

Les résultats ne montrent pas de trace d'alération.

Appareil utilisé en spectrophotométrie en infrarouge : Beckmann Acculab 10. Milieu de dispersion : bromure de potasse

Chromatographe : liquide de haute résolution avec détection par arrangement de photodiodes : Waters 990 et N.E.C. Powermate 2 workstation.

Les résultats ne montrent aucune altération après la mise en microsphères pour l'indométhacine, la progestérone, le $17-\beta$ -estradiol et le naproxene.

Thermographe: SHIMADZU DSC-50 Calormeter et CR4A workstation.

Les points de fusion relevés sur les thermogrammes différentiels, montrent qu'il n'y a pas eu d'altération chimique des substances (exemple : TF cristaux : 130°C, TF microsphères : 129°C pour la progestérone). Les thermogrammes de la progestérone et du $17-\beta$ -estradiol montrent seulement une modification morphologique des phases cristallines solides.

Exemple 8 : Courbes de dissolution de microsphères de progestérone.

Les essais peuvent menés soit dans l'eau pure, soit dans un milieu eau/polypropylène-glycol 1:1 pour accélérer la dissolution. Le montage expérimental est montré par la figure 5. Une cellule à perfusion 1, contenant l'échantillon, est alimentée par un réservoir (agité) de milieu de dissolution 2; les deux sont contenus dans un bain-marie 3. La densité optique du milieu, à 240 nm, est enregistrée par un spectrophotomètre 4 et le milieu est ramené dans le réservoir. Un piège à bulle 5 et une pompe péristaltique 6 complètent le circuit.

La figure 6 montre les profils de dissolution comparés de microsphères (courbe 2) et de cristaux (courbe 1) de granulométries comprises entre 50 et 125 µm, mesurés par la variation d'absorbance optique en fonction du temps. L'essai est effectué dans un milieu eau/PPG 50:50. On constate que la dissolution est retardée par la mise en forme de microsphères.

La figure 7 montre les vitesses de dissolution (dérivées des variations de D.O. en fonction du temps) de cristaux (1) et de microsphères (2) de même granulométrie moyenne (environ 150 μ m). La distribution granulométrique des cristaux est plus hétérogène et leur courbe de dissolution plus irréguliere que celle des microsphères.

Les exemples suivants montrent la reproductibilité comparée des parties initiales des courbes de dissolution de cristaux et de microsphères de granulométrie comparable, d'un même produit. L'appareil utilisé est celui de la figure 5. Plusieurs (de 3 - 6) circuits de mesure (cellules de dissolution et tubulures) contenant des échantillons identiques, sont mis en oeuvre en parallèles par la même pompe péristaltique et mesurés simultanément.

Exemple 10 : Dissolution de cristaux de progestérone (fig. 11) / microsphères de progestérone (fig. 10).

Milieu de dissolution utilisé : $\rm H_2\,O$ qualité HPLC avec 0,01 % de Tween 80

Echantillon: 50 mg.

granulométrie : 50 à 100 microns

Intervalles d'échantillonage : 0, 2, 4, 8, 14,20 heures Longueur d'ondes de spectrophotométrie : 240 nm

Exemple 11. Dissolution de microsphères de naproxene (fig. 12) / cristaux de naproxene (fig. 13). L'appareil utilisé est celui de la figure N° 5.

Milieu de dissolution utilisé : H_2 O qualité HPLC avec 0,01 % de Tween 80

Echantillon: 50 mg.

granulométrie : 50 à 100 microns

Intervalles d'échantillonage: 0,1,3,6,9,12,24 heures

Longueur d'ondes de spectrophotométrie : 232 nm

Exemple 12: Dissolution de microsphères de 17- β -estradiol: (Fig. 9) / cristaux de 17- β -estradiol (fig. 8). L'appareil utilisé est celui de la figure N° 5.

Milieu de dissolution utilisé : $\rm H_2\,O$ qualité HPLC avec 0,01 % de Tween 80

Echantillon: 50 mg.

granulométrie : 50 à 100 microns

Intervalles d'échantillonage : 0, 2, 4, 18 heures Longueur d'ondes de spectrophotométrie : 282 nm

L'ensemble des courbes montre que la reproductibilité des résultats et la régularité des profils de dissolution est meilleure pour des lots de microsphères que pour des lots de cristaux, dans la phase initiale de dissolution (qui est la période la plus critique).

Exemple 14: Formulations injectables

Formule Nº 1

Microsphères de progestérone	75	mg
Polyéthylène Glycol 800	20	mg
Carboxyméthylcélulose sodique	1.66	mg
Polysorbate 80	2.0	mg
Propylparabène	0.14	mg
NaCl	1.2	mg
H ₂ O cbp	1	ml

Formule Nº 2

Microsphères de 17-β-estradiol	2.5	mg
Polyéthylène Glycol 800 20	20	mg
Carboxyméthylcélulose sodique	1.66	mg
Polysorbate 80	2.0	mg
Propylparabène	0.14	mg
NaCl	1.2	mg
H ₂ O cbp	1	ml

Formule Nº 3.

Microsphères de Naproxene	100	mg
Carboxyméthylcélulose sodique	5.0	mg
Polysorbate 80	4.0	mg
NaCl	9.0	mg
Alcool de benzyl	9.0	mg
H ₂ O cbp	1	ml

Exemple 15 : Etude des niveaux plasmatiques de progestérone chez le lapin (fig. 14, 15, 16).

L'étude comprend l'évaluation comparée de l'effet sur les niveaux plasmatiques chez le lapin, produit par l'administration parentérale de progestérone sous forme d'une solution huileuse (0), d'une suspension aqueuse de cristaux (1) et d'une suspension aqueuse de microsphères (2) (formule N° 1, granulométrie moyenne : 44 µm)

A 10 lapins mâles de race Nouvelle Zélande d'un poids moyen de 3,5 Kg on administre une dose unique intramusculaire de 150 mg de progestérone (2 ml). L'intervalle d'échantillonage est de 1, 2, 4 et 24 heures durant 20 jours, puis à chaque trois jours jusqu'à atteindre 30 jours.

Les prises sont de 2ml par venoponction, sont centrifugées, puis gardées à -20°C jusqu'à l'analyse par radioimmunoanalyse.

Exemple 16: Etude des niveaux plasmatiques d'estradiol chez le lapin.

L'étude comprend l'évaluation comparée de l'effet sur les niveaux plasmatiques chez le lapin, produit par l'administration parentérale d'estradiol en forme d'une solution huileuse (0), d'une suspension aqueuse de cristaux (1) et d'une suspension aqueuse de microsphères d'estradiol (2) (formule N° 2, granulométrie 50-100 µm).

A 8 lapins mâles de race Nouvelle Zélande d'un poids moyen de 3,5 Kg on administre une dose unique intramus-culaire contenant 5 mg d'estradiol (2 ml).

L'intervalle d'échantillonage est de 1, 2, 4 et 24 heures durant 20 jours, puis à chaque trois jours jusqu'à atteindre 30 jours.

Les prises sont de 2ml par venoponction, sont centrifugées, puis gardées à -20°C jusqu'à l'analyse par radioimmunoanalyse. Exemple 17: Evolution comparative des niveaux plasmatiques de naproxene en solution huileuse et en suspension de microsphères.

Sujets d'expérimentation : lapins de race Nouvelle-Zélande agés d'environ 5 mois et pesant en moyenne 3,7 kg.

La prise de référence est de 5 ml de sang par ponction cardiaque, suivie de l'administration intramusculaire de 2ml de la formule à tester (formule 3) dans le membre inférieur droit.

Les prises à analyser furent prélevées à intervalles de 30 min. durant 2 heures et à intervalles de 60 min. jusqu'à compléter 6 heures. Dans plusieurs essais, en fonction des caractéristiques cinétiques du médicament, il y eut des prises additionnelles.

Des prises à analyser de 2ml, également prélevées par ponction cardiaque, furent placées en Vacutainer, additionnées d'héparine, centrifugées à 3000 rpm durant 10 min., puis le plasma séparé et congelé en cryotubes à -20°C jusqu'à son analyse.

La figure 20 montre que la variation des niveaux plasmatique, atteints après injection de microsphères, est beaucoup plus régulière que celle obtenue après injection de particules de forme quelconque (50-100 μ m).

En résumé, l'ensemble des résultats ci-dessus montre que dans la phase initiale de dissolution, des substances pharmaceutiquement actives présentent des valeurs numériques plus reproductibles et un profil de dissoluréqulier lorsqu'elles sont sous forme tion plus d'échantillon de micro-sphères calibrées que sous forme de particules de formes irrégulières. Ceci permet de calculer de manière plus précise une dose pharmaceutiquement efficace. De plus, la disparition, ou du moins la forte diminution du pic initial de dissolution rapport à des cristaux ou des particules quelconques) ainsi que le ralentissement et la prolongation globale du phénomène de dissolution permet de calculer des doses unitaires plus importantes destinées à être administrées à des intervalles de temps plus espacés.

D'autre part, les résultats ci-dessus montrent que l'utilisation de ce type de structure convient aussi bien à la fabrication des médicaments dont la durée d'action est relativement courte, quelques heures à quelques jours (p.e. analgésiques) qu'à des substances dont la durée d'action envisagée est de plusieurs semaines. Parmi ces dernières on peut citer en particulier l'utilisation d'hormones sexuelles (comme la progestérone et le 17-\beta-estradiol) pour la fabrication d'anticonceptifs destinés à une injection mensuelle ou d'anticonceptifs destinés plus particulièrement à la femme post-partum, ou encore pour la fabrication de médicaments à longue durée d'action, injectables, destinés à la prévention de l'ostéoporose chez la femme ménopausée.

Le procédé de fabrication décrit ci-dessus, les structures sphériques et les formulations obtenues et leur utilisation par voie parentérale par injection ne sont bien entendu pas limitées aux substances données en exemples ci-dessus, mais sont applicables à toutes substances pharmacologiquement actives, chimiquement stables pendant la micronisation, à condition que les modifications pharmacocinétiques que permettent les microsphères (durée brève ou longue selon le diamètre, régularisation des profils plasmatique), présentent un avantage thérapeutique ou de commodité et que les doses à administrer ne dépassent pas un volume raisonnable. On peut choisir le mode d'administration parmi l'injection hypodermique, l'injection sous cutanée, tion intramusculaire, l'injection intra-articulaire et l'injection intra-rachidienne, selon l'application envisagée.

REVENDICATIONS

- 1. Microsphère solide, non poreuse, d'un diamètre compris entre 1 µm et 300 µm constituée essentiellement d'au moins une substance pharmaceutiquement active injectable.
- 2. Microsphère selon la revendication 1, caractérisée en ce que le diamètre de ladite microsphère est compris entre 5 et 100 µm.
- 3. Microsphère selon la revendication 2, caractérisée en ce que son point de fusion est supérieur à 60°C.
- 4. Microsphère selon la revendication 3, caractérisée en que sa composition comprend également des additifs pharmaceutiquement acceptables.
- 5. Microsphère selon la revendication 1, obtenue par pulvérisation de ladite substance à l'état fondu et congélation rapide des gouttelettes dans un gaz froid.
- 6. Microsphère selon la revendication 1, caractérisée en ce que la substance pharmaceutique active est choisie parmi les stéroïdes.
- 7. Microsphère selon la revendication 5, caractérisée en ce que ladite substance pharmaceutiquement active est la progestérone.
- 8. Microsphère selon la revendication 5, caractérisée en ce que ladite substance pharmaceutiquement active est le 17-β-estradiol.

- 9. Microsphère selon la revendication 1, caractérisée en ce que ladite substance pharmaceutiquement active est choisie parmi les analgésiques.
- 10. Microsphère selon la revendication 5, caractérisée en ce que ladite substance pharmaceutiquement active est le naproxene.
- 11. Microsphère selon la revendication 5, caractérisée en ce que ladite substance pharmaceutiquement active est l'indomethacine.
- 12. Procédé pour améliorer le contrôle des propriétés pharmacocinétiques et pharmacologiques d'une substance pharmaceutiquement active injectable, consistant à mettre ladite substance sous forme de microsphères solides non poreuses de diamètre compris entre 1 et 300 µm et à séparer lesdites microsphères en fractions calibrées selon leurs diamètres.
- 13. Procédé selon la revendication 12, caractérisé en ce que la séparation en fractions est effectuée de façon à ce que plus de 70 % desdites microsphères aient des diamètres compris entre 70 % et 130 % d'un diamètre spécifié.
- 14. Procédé selon la revendication 13 comprenant les étapes suivantes :
- a. Fusion de la substance active sous atmosphère inerte.
- b. Pulvérisation en brouillard de gouttelettes sous pression d'atmosphère inerte.
- c. Congélation en atmosphère froide.
- d. Tri par fractions granulométriques.

- 15. Utilisation de microsphères selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, calibrées, pour la fabrication d'une formulation destinée à l'administration par rentérale par injection.
- 16. Utilisation selon la revendication 15, caractérisée en ce que le mode d'administration est choisi parmi l'injection hypodermique, l'injection sous-cutanée, l'injection intramusculaire, l'injection intra-articulaire et l'injection intra-rachidienne.
- 17. Utilisation selon la revendication 16, caractérisée en ce que lesdites microsphères sont présentées sous forme d'une poudre, prête à être mise en suspension au moment de l'emploi dans un vecteur liquide pharmaceutiquement acceptable choisi parmi les solutions acqueuses, notamment une solution saline, et les huiles.
- 18. Utilisation selon la revendication 16, caractérisée en ce que lesdites microsphères sont présentées sous forme d'une suspension dans un vecteur liquide pharmaceutiquement acceptable dans lequel lesdites microsphères sont sensiblement insolubles.
- 19. Utilisation de microsphères selon la revendication 1 pour la fabrication d'un anticonceptif destiné à l'injection parentérale, caractérisée en ce que ladite formulation comprend une association de microsphères calibrées de progestérone et de microsphères calibrées de 17-β-estradiol.
- 20. Utilisation de microsphères de progestérone selon la revendication 5, pour la fabrication d'un anticonceptif post partum destiné à l'injection parentérale.

- 21. Utilisation de microsphères de progestérone selon la revendication 5 pour la fabrication d'un médicament administrable par injection parentérale destiné à la prévention de l'ostéoporose chez la femme ménopausée.
- 22. utilisation de microsphères selon l'une des revendications 9, 10, 11, pour la fabrication d'un analgesique à action prolongée destiné à l'injection parentérale.

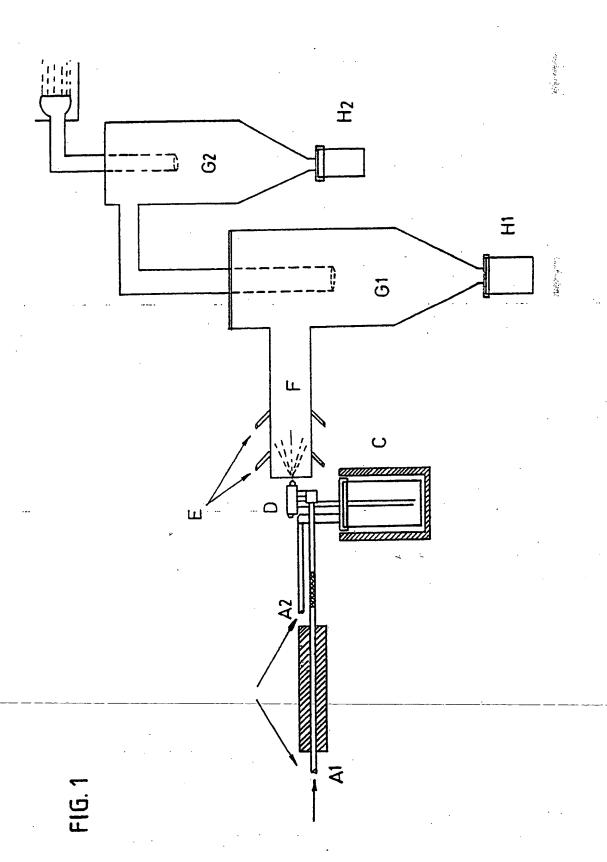
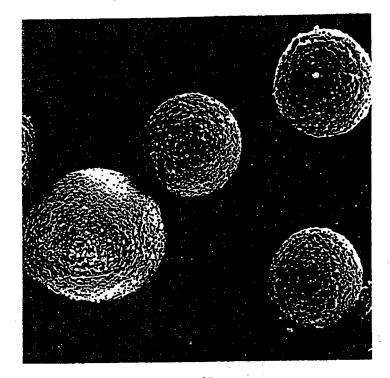
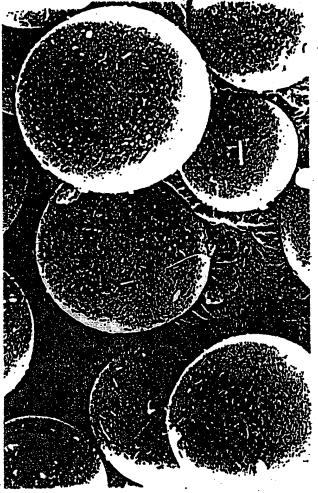
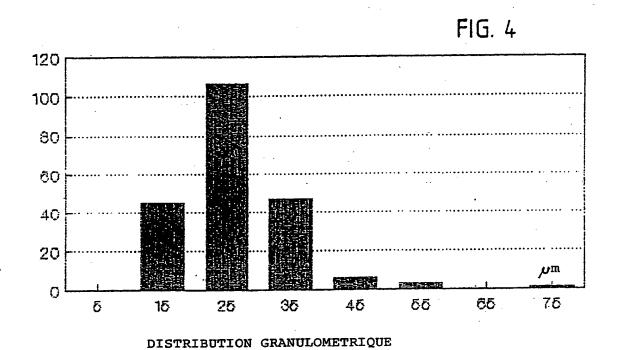


FIG. 2



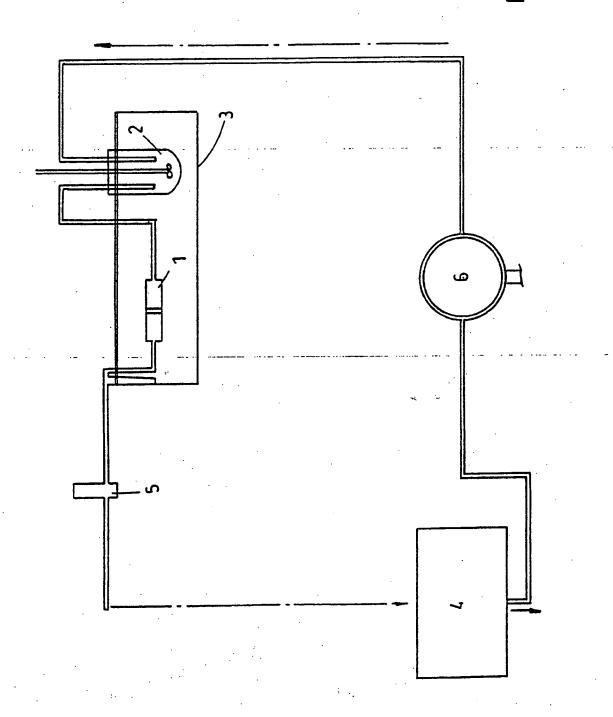






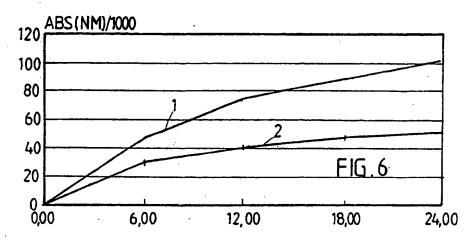
PEUM I P NE NEMOL A OPMENIO





PARTIE DE DEMDI ACEMENT

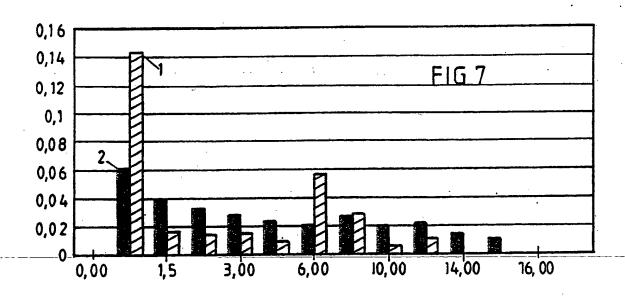
PROFIL DE DISSOLUTION DE PARTICULES DE PROGESTERONE



1: cristaux

2: microsphères

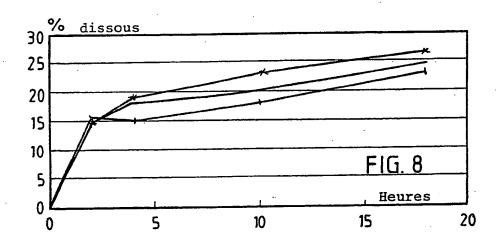
VITESSES DE DISSOLUTION DE PARTICULES DE PROGESTERONE



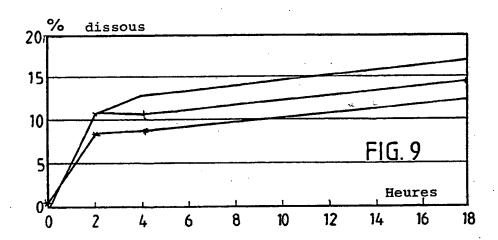
1: cristaux

2: microsphères

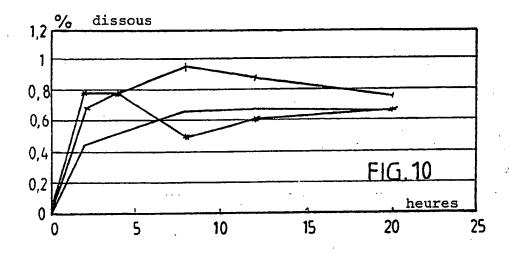
PROFIL DE DISSOLUTION 17-β-extradiol, cristaux



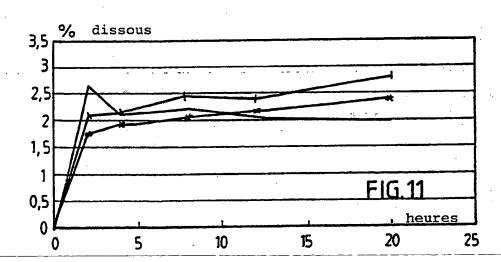
PROFIL DE DISSOLUTION 17-β-extradiol, microsphères



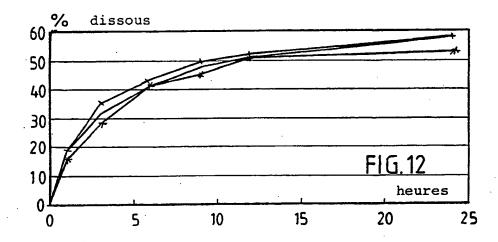
PROFIL DE DISSOLUTION Progestérone, microsphères



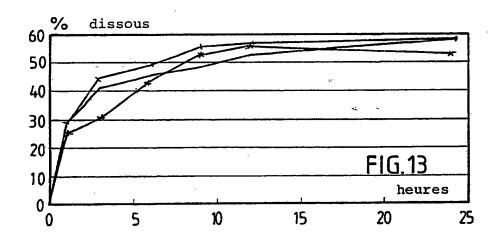
PROFIL DE DISSOLUTION Progestérone, cristaux

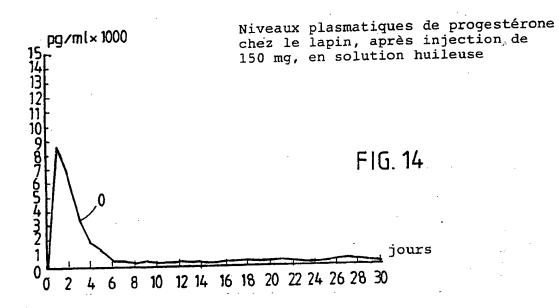


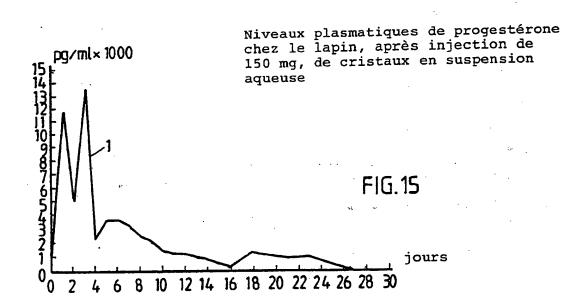
PROFIL DE DISSOLUTION Naproxène, microsphères



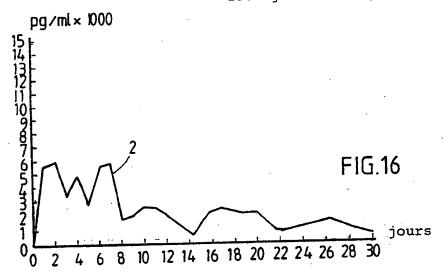
PROFIL DE DISSOLUTION Naproxène, cristaux



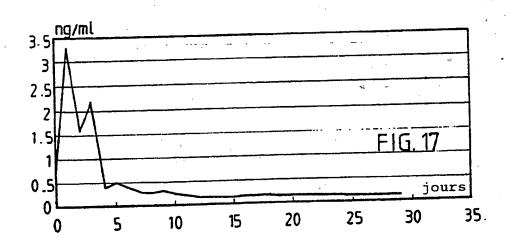




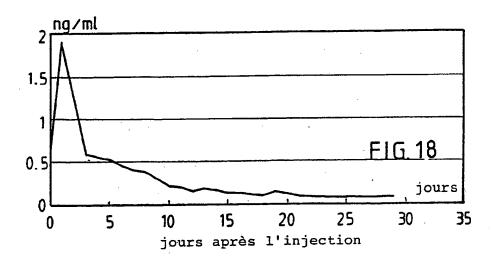
Niveaux plasmatiques de progestérone chez le lapin, après injection de 150 mg de microsphères (formule 1)



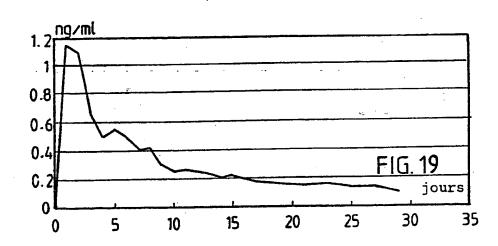
Niveaux plasmatiques d'extradiol chez le lapin, après injection de 5 mg, en solution huileuse



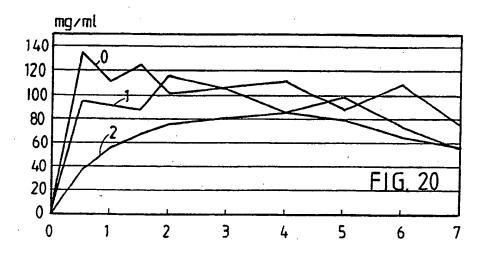
Niveaux plasmatiques d'extradiol chez le lapin, áprès injection de 5 mg de cristaux en suspension aqueuse



Niveaux plasmatiques d'extradiol chez le lapin, après injection de 5 mg de microsphères (formule 2)



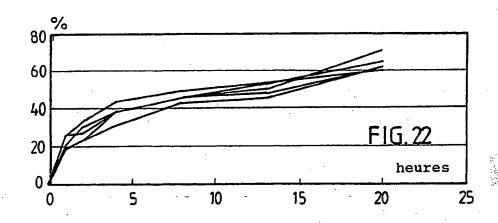
Niveaux plasmatiques de Naproxène chez le lapin, après injection de 200 mg



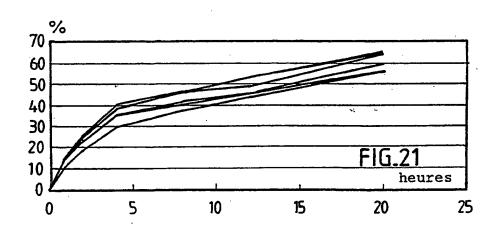
Courbe 0 : solution huileuse Courbe 1 : cristaux

Courbe 2 : microsphères (50-100 um)

PROFIL DE DISSOLUTION Indométhacine, cristaux



PROFIL DE DISSOLUTION Indométhacine, microsphères



INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No PCT/EP 91/01096

I. CLASS	IFICATI N OF SUBJECT MATTER (if several classi	fication symbols apply, indicate all) 6		
	to International Patent Classification (IPC) or to both Nati			
Int.	. Cl. ⁵ A 61 K 9/16			
II. FIELDS	SEARCHED		·	
	Minimum Documer			
Classification	on System	Classification Symbols	 	
Int.	. CI. ⁵ A 61 K			
	Documentation Searched other to the Extent that such Documents	are included in the Fields Searched •		
III. DOCU	MENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		Relevant to Claim No. 13	
Category *	Citation of Document, 11 with Indication, where app	ropnate, of the relevant passages 12	Relevant to Claim No. 12	
X	FR, A, 2070153 (E.I. DU PONT 10 September 1971, see 10, 12, 13; page 1, lin 1-7, 14-18; page 3, lin 27-35; page 16, lines 2 1-8; page 19, lines 1-1	claims 1-3, 7, 8, es 36-39; page 2, lines es 3-29; page 15, lines 8-30; page 17, lines	1-15	
х	EP, A, 0257368 (AMERICAN CYAI 2 March 1988, see claims page 3, lines 1-3; page (cited in the application	s 1,5,14; 4, lines 1-3, 21-31;	1,4,6	
E	WO, A, 9013285 (ENZYTECH, INC 15 November 1990, see cl page 2, lines 20-27; pag lines 1-32; page 6, line	laims 1, 7; ge 4, line 29; page 5,	1,4,6,9-11	
A	BE, A, 670438 (SPOFA, SPOJENI PROZDRAVOTNICKOU VYROBU see page 1, paragraph 2) 31 January 1966,	16	
"A" doct cons "E" earli filim "L" doct whit cital "O" doct othe "P" doct late! IV. CERT!	t categories of cited documenta: 10 ument defining the general state of the art which is not sidered to be of particular relevance for document but published on or after the international g date ument which may throw doubts on priority claim(s) or the is cited to establish the publication date of another ion or other special reason (as specified) ument referring to an oral disclosure, use, exhibition or the means ument published prior to the international filing date but than the priority date claimed IFICATION Actual Completion of the International Search	"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art. "&" document member of the same patent family		
000 0 000 100 100 100 100 100 100 100 1				
1 Signature of Authorized Officer				
	al Searching Authority			
Lurc	ppean Patent Office			

ANNEX TO THE INTERNATIONAL SEARCH REPORT ON INTERNATIONAL PATENT APPLICATION NO.

EP 9101096 SA 48222

This annex lists the patent family members relating to the patent documents cited in the above-mentioned international search report. The members are as contained in the European Patent Office EDP file on 18/09/91

The European Patent Office is in no way liable for these particulars which are merely given for the purpose of information.

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
FR-A- 2070153	10-09-71	CA-A- 982479 DE-A,B,C 2051580 GB-A- 1325209 US-A- 3773919	27-01-76 06-05-71 01-08-73 20-11-73
EP-A- 0257368	02-03-88	AU-B- 597708 AU-A- 7672587 JP-A- 63048223 US-A- 4837381 ZA-A- 8705898	07-06-90 18-02-88 29-02-88 06-06-89 12-02-88
WO-A- 9013285	15-11-90	AU-A- 5635990 EP-A- 0432232	29-11-90 19-06-91
BE-A- 670438	31-01-66	GB-A- 1116795 NL-A- 6512823	07-04-66

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale No

PCT/EP 91/01096

1. CLASSE	MENT DE L'INVENT	TON (si plusieurs symboles de classification	sont applicables, les indiquer tous) 7	
		ale des brevets (CIB) ou à la fois selon la cia	assification nationale et la CIB	:
Int.C	1.3	A 61 K 9/16		
<u> </u>				
II. DOMA	INES SUR LESQUEL	LA RECHERCHE A PORTE		
	•	Documentation mi		
Système	e de classification	Syı	mboles de classification	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Int.C	1.5	A 61 K	: 	
		Documentation consultée autre que la do où de tels documents font partie des dom		
	·			
III. DOCU		S COMME PERTINENTS ¹⁰		
Catégorie °	Ider	itification des documents cités, avec indicat des passages pertinents ¹³	ilon, si nècessaire,12	No. des revendications visées ¹⁴
X	NEMOUR revend 36-39; 3-29;	070153 (E.I. DU PONT DI S AND CO.) 10 septembre ications 1-3,7,8,10,12, page 2, lignes 1-7,14- page 15, lignes 27-35; page 17, lignes 1-8; page 17,	1971, voir les 13; page 1, lignes 18; page 3, lignes page 16, lignes	1-15
X	02 mar page 3	257368 (AMERICAN CYANA) s 1988, voir les revend , lignes 1-3; page 4, l dans la demande)	ications 1,5,14;	1,4,6
E	novemb page2,	013285 (ENZYTECH, INC.) re 1990, voir les revend lignes 20-27; page 4, 1-32; page 6, lignes 1	dications 1,7; ligne 29; page 5,	1,4,6,9 -11
Catégories spéciales de documents cités: "A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent par la date de dépôt international ou à la date de princité et n'appartenemant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention constituant la base de l'invention de priorité ou cité pour déterminer la date de dépôt international de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'en autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée IV. CERTIFICATION				
Date à laqu	elle la recherche intern	stionale a été effectivement achevée	- Date d'expédition du présent rapport de re	cherche internationale
	26-07-1		0 4. 11. 91	
Administrati	ion chargee de la reche OFFICE E	rche internationale UROPEEN DES BREVETS	Signature du fonctioneaire autorise	Suria TORIBIO

Demande Internationale No

Page 2 PCT/EP 91/01096

	Identification des documents cités. 16 avec indication, si nécessaire	No. des revendications
Catégorie °	Identification des documents cités, ¹⁰ avec indication, si nécessaire des passages perinents ¹⁷	No. des revendications visées ¹⁸
A	BE,A, 670438 (SPOFA, SPOJENE PODNIKY PROZDRAVOTNICKOU VYROBU) 31 janvier 1966, voir la page 1, paragraphe 2; page 3, ligne 7	1 6
		17,355-
		. ~ .
, <i>'</i>		
i		

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE RELATIF A LA DEMANDE INTERNATIONALE NO.

EP 9101096

48222 SA

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche internationale visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 18/09/91 Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s) CA-A- 982479 DE-A,B,C 2051580 GB-A- 1325209 US-A- 3773919		27-01-76 06-05-71 01-08-73 20-11-73
FR-A- 2070153				
EP-A- 0257368	02-03-88	AU-B- AU-A- JP-A- US-A- ZA-A-	597708 7672587 63048223 4837381 8705898	07-06-90 18-02-88 29-02-88 06-06-89 12-02-88
WO-A- 9013285	15-11-90	AU-A- EP-A-	5635990 0432232	29-11 - 90 19-06-91
BE-A- 670438	31-01-66	GB-A- NL-A-	1116795 6512823	07-04-66
				,
•			çı.	
			-	

THIS PAGE BLANK (USPTO)